



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022.

1- FONCTIONNEMENT

Globalement les dépenses ont été maîtrisées, on note une augmentation sur le remplacement de personnel et une diminution sur le personnel titulaire, ce qui s'équilibre. Les recettes sont en hausses par rapport aux prévisions, celles-ci ayant été prévues au minima.

2- INVESTISSEMENT

TRAVAUX REALISES

Aire de jeux à Villers sur Thère,
Ossuaire et jardin du souvenir

TRAVAUX REPORTES EN 2023 ET INSCRITS DANS LES RESTES A REALISER

Enfouissement des réseaux ancienne route de Paris,
Travaux d'éclairage du stade de football,
Travaux d'eaux pluviales à Villers sur Thère,
Travaux de sécurisation de l'ancienne route de Paris, de la rue de Beauvais et de la rue de Warluis,
Démolition de la maison sise rue du Mont Ruelle.

TRAVAUX REPORTES DANS LE BUDGET PRIMITIF 2023

Assistance maîtrise d'ouvrage et programmiste pour le futur complexe scolaire,
Remplacement de la chaudière de la mairie,
Travaux de sécurisation de l'abri bus de Villers sur Thère.

3- PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE ADMINISTRATIF adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 14 mars 2023.

4- SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	1 281 997.31 €
- Dépenses de l'exercice	1 352 431.90 €
- Recettes de l'exercice	1 660 263.24 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	1 589 828.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent N-1	149 069.72 €
- Dépenses de l'exercice	437 082.86 €
- Recettes de l'exercice	395 758.76 €
- Excédent d'investissement de clôture de	107 745.62 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- excédent de fonctionnement de 1 589 828.65 €
- excédent d'investissement de 107 745.62 €

Restes à réaliser :

- en dépense 76 360.34 €
- en recette 77 888.00 €

Report en fonctionnement au 002 de la somme de 1 499 101.93 €

Le 14 mars 2023

Le Maire d'ALLONNE,




Patrice HAEZEBROUCK